



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20201109-BUR-AG-20-042-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 9 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS BASTIAIS
POUR LA CREATION D'UNE MARKET PLACE OUVERTE A L'ENSEMBLE DES COMMERCANTS DU
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le 9 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visioconférence et dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

ETAIENT PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Serge LINALE, Guy ARMANET, Michel SIMONPIETRI, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS :

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS BASTIAIS POUR LA CREATION D'UNE MARKET PLACE OUVERTE A L'ENSEMBLE DES COMMERCANTS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6, applicable à compter du 31 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 30 avril fixant les modalités d'organisation du Bureau communautaire par visioconférence ;

Vu l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'Union Commerciale « commerçants Bastia » pour la réalisation d'une *market place* nommée « Compru in Bastia », ouverte à l'ensemble des commerçants du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

- Le versement d'une subvention à l'association « commerçants Bastia » d'un montant de 17 500 euros pour la réalisation d'une *market place* « Compru in Bastia » ;
- Le projet de convention de partenariat ci-joint ;

Bureau du 9 novembre 2020

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS BASTIAIS
POUR LA CREATION D'UNE MARKET PLACE OUVERTE A L'ENSEMBLE DES COMMERCANTS DU
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

AUTORISE

Le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25 NOV. 2020
et publication ou notification
du 25 NOV. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



**Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia**

**U Presidente
Louis POZZO DI BORGIO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification